

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 105

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Afin de lutter contre la précarité énergétique, ce dispositif est mis en place concomitamment à la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement visant à donner aux consommateurs domestiques les moyens financiers et humains permettant de réduire leur consommation d'énergie. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. Cet amendement prévoit que le dispositif de bonus-malus est conditionné à des mesures d'accompagnement financières permettant aux ménages modestes d'effectuer les travaux d'amélioration énergétique de leur habitation.